



MÉMENTO

CODEP 78

2021 - 2022



CODEP EPGV 78
12 rue du Chemin aux Bœufs
78990 Élancourt
01 30 51 91 79
yvelines@comite-epgv.fr
www.codepepgvyvelines.com



SOMMAIRE

Votre Comité départemental EPGV 78	Pages 3 à 10
Informations pratiques	Pages 11 à 13
Informations administratives	Pages 14 à 19
Formations Dirigeants	Page 20
Informations techniques	Pages 21 à 33
Activités Physiques de Pleine Nature	Pages 34 à 35

Ce Mémento complète le Guide du Club 2021 - 2022 de la FFEPGV qui vous est directement adressé par la Fédération.

Vos notes personnelles

EDITO

Bonjour à vous tous qui faites vivre L'EPGV (Education Physique et Gymnastique Volontaire) dans vos associations, en y mettant beaucoup d'enthousiasme de convivialité .

Nous en avons tous tellement besoin !

Au CODEP EPGV 78, c'est une autre équipe restreinte et resserrée, toujours à votre service : Marthe Hidier, Florence Devillers, Karine Doucet-Ferru, Didier Marchessaux, salariés et nous six du Comité Directeur élus depuis le 6 mars dernier.

Après une année « entre parenthèses », due à la crise sanitaire, nous devons relancer les activités physiques et de gymnastique volontaire , avec humanisme et solidarité : le moral des troupes, en a bien besoin !

Nous ne sommes pas compétitifs à la GV, mais nous avons la vocation de favoriser le bien-être et la santé des adhérents , sans distinction d'âge et de condition physique.

Je suis persuadée , et nous le sommes tous au sein du CODEP EPGV 78, notre mission de Santé par le Sport, renaîtra avec force !

Ensemble, nous serons efficaces !

Réveillons et réactivons le plaisir du jeu, la fougue et l'ambiance, dans nos activités et nos cours.

Seul , on ne peut pas grand-chose, mais à plusieurs, nous serons forts de notre détermination . Nous repartons , venez nous rejoindre au CODEP !

Brigitte Giffard,
Présidente élue le 6/03/2021

(Au Codep 78 depuis septembre 2011, en présidence collégiale en 2012/2013, puis à la Commission Sport Santé avec le COREG.)

Votre Comité départemental

Présentation du CODEP EPGV 78

Les élus



Brigitte GIFFARD
Présidente



Danielle HATRAIT
Secrétaire générale
Responsable Commission
Administration et Formation
Dirigeants



Joseph BARBARO
Trésorier



Jocelyne MARTEAU
Présidente Association
7 Mares GV



Martine LAROCHE
Responsable Commission
Activités Physique
de Plein Air



Myriam TAPREST
Responsable
Commission Technique

Les salariés



Didier MARCHESSAUX
Responsable Administratif,
Technique et
Développement



Florence DEVILLERS
Secrétaire Association
7 Mares GV
Agent de développement



Karine DOUCET FERRU
Déléguee Seniors



Marthe HIDIER
Assistante Administrative

Votre Comité départemental

La place du CODEP EPGV 78 dans la Fédération

La Fédération

Association loi 1901, à but non lucratif, plus connue sous l'appellation « Fédération de la Gymnastique Volontaire », a pour objectif, à partir de ses clubs, de développer la pratique du sport, la lutte contre la sédentarité et de diffuser des valeurs associatives auprès de tous les publics.

Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1976.

La FFEPGV est une fédération multisports qui réunit plus de 515 000 pratiquants au sein de 6 000 clubs. Elle est aujourd'hui en France la 1ère Fédération sportive non compétitive et la 5ème Fédération tous sports confondus.



Le Comité Régional

Le COREG EPGV est une structure déconcentrée de la Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire, pionnière et leader du concept « Sport-Santé ».

Il est un organisme de formation, spécialisé dans l'animation sportive avec une expérience de près de 30 années dans la formation des animateurs sportifs.



« Une animation de qualité, une pédagogie différenciée et adaptée aux capacités de chaque licencié en pratiquant des activités sportives diversifiées. »

Le Comité Départemental EPGV 78

Structure déconcentrée de la Fédération Française d'Éducation Physique et Gymnastique Volontaire (FFEPGV) est une association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901.



Il a pour objet :

- ♦ de définir, concevoir et mettre en œuvre la stratégie départementale de développement, de formation et de communication dans le respect de la politique fédérale,
- ♦ d'organiser les actions nécessaires aux stages techniques des animateurs,
- ♦ d'organiser les actions de formation et d'informations des dirigeants des associations sportives affiliées à la FFEPGV,
- ♦ de représenter la FFEPGV auprès des instances institutionnelles départementales (Cohésion Sociale, Comité Départemental Olympique et Sportif, Conseil Départemental et autres institutions du département),
- ♦ de favoriser la création et le fonctionnement des associations EPGV,
- ♦ d'informer le grand public sur les avantages de pratiquer l'activité EPGV,
- ♦ de mettre en place des événements sportifs départementaux visant à promouvoir l'EPGV.

Votre Comité départemental

Les commissions

Une commission est un groupe de travail dont le responsable est membre du CODIR.

Elle est composée de membres du CODIR, de dirigeants d'associations EPGV ou d'adhérents qui possèdent des compétences dans le domaine concerné ou qui sont intéressés ou motivés par le sujet.

Sa mission est de faire des propositions au comité directeur ou à sa demande, pour faire avancer les projets du département dans les différents champs d'action.

Administration COAD

et

Formation Dirigeants COFODIR

Danielle HATRAIT
Marthe HIDIER

La Commission Administration et Formation Dirigeants.

- ◆ assure la mise à jour des Statuts et Règlement Intérieur du CODEP EPGV 78,
- ◆ répond aux questions administratives des Associations,
- ◆ travaille sur un thème ou un problème administratif, à la demande du comité directeur et se tient informée de l'évolution de la législation et de la réglementation (code du travail, CCNS etc.) nécessaire à la bonne gestion des salariés et des associations en général,
- ◆ constitue une documentation au CODEP regroupant tous les textes législatifs fournis par les instances (Fédération, COREG, etc.) permettant de renseigner les dirigeants des associations.

La Commission Formation Dirigeants

- ◆ propose des formations en fonction des besoins exprimés par les dirigeants en tenant compte de celles proposées par d'autres structures (Fédération, Comité Régional, Comité Régional Olympique et Sportif d'Ile de France, Centre de Ressources et d'information des Bénévoles, Profession Sport ,etc.),
- ◆ organise la formation : date et lieu, choix de l'intervenant, inscriptions et accueil des participants.

Communication COCOM

Danielle HATRAIT
Brigitte GIFFARD
Marthe HIDIER

La Commission Communication

- ◆ crée des outils de communication envers les associations (documents, journaux, affiches, plaquettes, etc.),
- ◆ organise la logistique des manifestations : assemblée générale, journées sportives (L'Yvelinoise), rencontre inter-associations,
- ◆ « Mémento », « Brèves ».

Votre Comité départemental

Les commissions

Activités Physiques de Pleine Nature COAPPN

Martine LAROCHE
Liliane BESNARD
Michel DEBELLEIX
Odile GALICHET

La Commission Activités Physiques de Pleine Nature

- ◆ propose et organise des Activités Physiques de Pleine Nature, dans l'esprit EPGV,
- ◆ en fait la promotion avec la commission communication,
- ◆ assure l'accueil des participants et l'encadrement de l'activité.

Technique COTEC

Myriam TAPREST
Valérie BLÉTON
Sabine DAVID
Marthe HIDIER
Marjolaine LEBRET
Aurélie MICHEL

La Commission Technique

- ◆ évalue le bilan des formations de l'exercice écoulé,
- ◆ élabore le calendrier des Actions d'Animations de la saison suivante en tenant compte des orientations des projets régionaux, des besoins départementaux, des remarques formulées sur les bilans des stagiaires, des nouveautés fédérales en terme de formation et cela dans les 2 axes préconisés : pratique personnelle et réflexion pédagogique,
- ◆ s'occupe de la logistique lors des stages et travaille avec d'autres commissions sur des projets communs (stages d'Activités Physiques de Plein Air, stages Dirigeants).



Appel à candidature, membre de commission

Le Comité Directeur du CODEP 78 se compose de membres responsables d'une Commission et de membres responsables du Bureau (président, secrétaire, trésorier).

Des commissions ont besoin de vous pour leur bon fonctionnement.

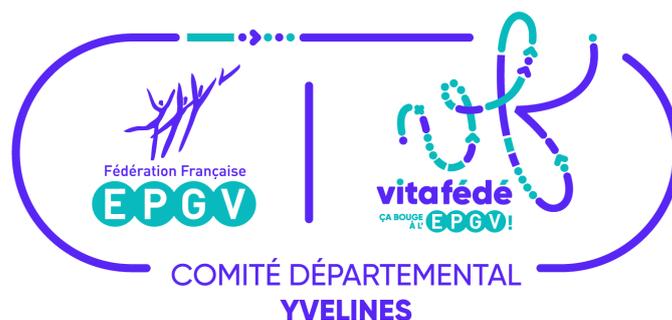
A nouveau, nous faisons appel à vous, à vos valeurs de solidarité, de partage, d'engagement, c'est cela qui fait la richesse de la vie de bénévole.

Afin que les tâches puissent être partagées, REJOIGNEZ-NOUS !

Votre Comité départemental

« Des arguments face à vos adhérents » : à quoi sert la licence de la FFEPGV ?

- ◆ Appartenir à la 1^{ère} Fédération Française Sportive non compétitive est un véritable atout pour les clubs, une reconnaissance utile pour négocier une salle ou des services.
- ◆ Bénéficier d'animations et d'**encadrements de qualité** (organisme de formation).
- ◆ Faire partie d'un vaste réseau associatif reconnu par l'état et les collectivités territoriales puisque la **Fédération a une mission reconnue d'utilité publique**.
- ◆ Disposer d'un **agrément « Jeunesse et Sport »** offrant la possibilité d'obtenir des subventions d'état et de bénéficier d'une identité « **Sport-Santé-Loisirs** » porteuse de valeurs.
- ◆ Obtenir des conseils, des informations et un accompagnement sur la vie associative et sportive via le Comité Départemental (CODEP EPGV 78).
- ◆ Bénéficier d'une assistance permanente et d'un **accompagnement juridique** de qualité.
- ◆ Utiliser gratuitement les musiques dans les cours : **redevance SACEM centralisée par la Fédération**.
- ◆ Disposer d'une assurance parfaitement adaptée aux évolutions des pratiques sportives EPGV auprès de **Groupama** avec une garantie supplémentaire pour les biens des clubs de moins de 50 licenciés, sans franchise et sans coût supplémentaire.
- ◆ Être autorisé à utiliser l'assiette forfaitaire dans le cadre de la rémunération des animateurs : avantages en matière de cotisations sociales.
- ◆ Accéder aux publications fédérales diversifiées permettant aux dirigeants et aux animateurs d'œuvrer dans les meilleures conditions.



Votre Comité départemental

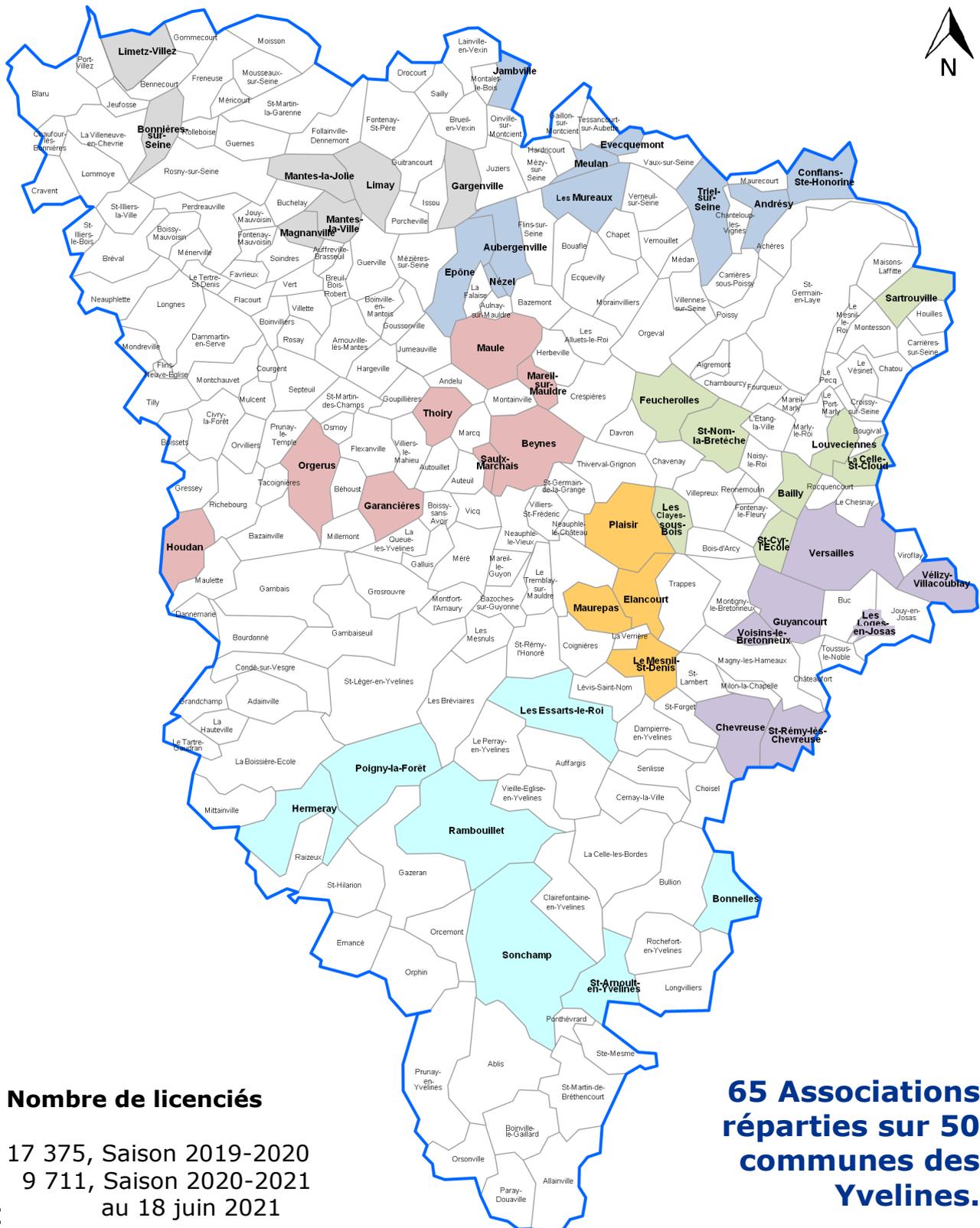
La valeur ajoutée du Comité Départemental EPGV des Yvelines

- ◆ Aide juridique et médiation en cas de litige.
- ◆ Aide à la gestion administrative : contrats de travail, CCNS, ...
- ◆ Information régulière sur l'évolution de la législation.
- ◆ Diffusion auprès des animateurs/éducateurs sportifs des offres d'emplois par e-mail et sur ses sites : www.sport-sante.fr, www.ffepgv.org
- ◆ Proposition et organisation pour les animateurs/éducateurs sportifs de formations continues de qualité à coûts modérés, afin de maintenir et développer leurs compétences.
- ◆ Organisation et offre aux dirigeants de formations gratuites sur des thèmes variés (**management, informatique, gestion, administratif, marketing, communication, ...**) pour faciliter et améliorer le fonctionnement et la gestion de l'association.
- ◆ Prêt de **matériel pédagogique** (en demander la liste), technologique (**vidéoprojecteur, PC portable, écran de projection...**) et différents supports de communication (**banderoles, affiches, ...**).
- ◆ Accès à sa bibliothèque (animateurs et dirigeants).
- ◆ Attribution d'aides financières pour les actions de développement des associations.
- ◆ Organisation de « rencontres inter-associations » (**regroupement d'associations limitrophes ou non**) permettant de mutualiser certaines actions et d'échanger sur les fonctionnements, les réussites et les problèmes de chacun (**Bourse aux idées !**).
- ◆ Elaboration de différents projets permettant aux associations de se développer mais aussi de pouvoir fidéliser leurs licenciés.
- ◆ Rédaction et transmission de différentes publications destinées à vous informer et vous conseiller.



Votre Comité départemental

Les associations EPGV des Yvelines



Informations pratiques

Les rencontres inter-associations

Quels sont les objectifs de ces rencontres ?

Leur **but** est de **favoriser les relations entre les dirigeants** des associations Yvelinoise **et les membres du CODEP EPGV 78, salariés comme élus.**

Les échanges et les partages de réussites ou d'échecs sur tous les sujets abordés rendent ces réunions très intéressantes et fructueuses.

En raison de leur succès constaté lors des dernières réunions et des retours positifs enregistrés, plusieurs rencontres seront programmées au cours de la saison 2021 - 2022 en présentiel ou à distance.

Une invitation précisant la date, le lieu et l'heure sera adressée aux dirigeants des associations un mois à l'avance environ.

Les Assemblées Générales 2021 - 2022

« Pour les Dirigeants d'associations »

AG CODEP 78
Samedi
27 novembre 2021
Lieu à confirmer



AG Fédérale

11 et 12
décembre 2021
à Arcachon (33)



« Pour les Animateurs » AG 7 MARES GV

Mercredi 8 décembre 2021
En distanciel



AG COREG Mardi

Jeudi 2 décembre 2021
à Paris (75)



Adresses utiles

CODEP EPGV 78

12 rue du Chemin aux Bœufs - 78990 ELANCOURT
Tél : 01 30 51 91 79 E-mail : yvelines@comite-epgv.fr
N° Siret : 316 825 637 000 28 Site: <https://www.codepepgvyvelines.com>

Association 7 Mares GV

12 rue du Chemin aux Bœufs - 78990 ELANCOURT
Tél : 01 30 51 91 79 E-mail : yvelines@comite-epgv.fr
N° Siret : 403 733 678 000 11

Comité Régional EPGV Île de France (COREG EPGV IDF)

13 rue Etienne Marcel - 75001 PARIS
Tél : 01 45 08 09 77 E-mail : secretariat@coregepgv-sport.fr
Service Formation
Tél : 09 52 48 56 26 E-mail : formation@coregepgv-sport.fr
Site : www.coregepgv-sport.fr
N° d'agrément formation professionnelle continue : 11 75 34608 75
N° Siret : 332 713 924 000 48

Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV)

46-48 rue de Lagny - 93100 MONTREUIL SOUS BOIS
Tél : 01 41 72 26 00 E-mail : contact@ffepgv.fr Sites : www.sport-sante.fr / www.ffepgv.org
N° Siret : 302 981 386 000 89

Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports des Yvelines (SDJES) - Pôle Développement du Sport

35 rue de Noailles - 78000 VERSAILLES
Tél : 01 82 08 39 50 E-mail : ce.sdjes78.sport@ac-versailles.fr

Conseil Départemental des Yvelines et services départementaux

Hôtel du Département - Service Jeunesse et Sports
2 Place André Mignot - 78012 VERSAILLES CEDEX
Tél : 01 39 07 78 78 (accueil) Tél *secrétariat service des sports* : 01 39 07 73 49
Site : www.yvelines.fr

Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines (CDOS)

145/147 rue Yves le Coz - 78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 02 73 34 Site : www.cdos78.fr

URSSAF Ile de France - Site des Yvelines

Urssaf ile de France, Siège social - 93518 MONTREUIL Cedex
Accueil physique sur RDV : 13 rue Émile et Charles Pathé - 78280 GUYANCOURT
Tél : 3957 Employeur Site : <https://www.urssaf.fr>

AFDAS

Délégation Ile de France
66 rue Stendhal - CS 32016 - 75990 PARIS Cedex 20
Tél : 01 44 78 39 39 Site : www.afdas.com

CPAM des Yvelines

78085 Yvelines Cedex 9 Tél : 3646 Salariés Tél : 3679 Employeur

Groupama

E-mail : ffepgv@grassavoye.com Site : www.ffepgv.grassavoye.com
Numéro de contrat : 41850799Q Tél: 09 72 72 28 85

Informations pratiques

Vacances scolaires 2021 - 2022

Vacances	Zone C Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse et Versailles
Rentrée scolaire des élèves 2021	Reprise des cours : jeudi 2 septembre 2021
Vacances de la Toussaint 2021	Fin des cours : samedi 23 octobre 2021 Reprise des cours : lundi 8 novembre 2021
Vacances de Noël 2021	Fin des cours : samedi 18 décembre 2021 Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022
Vacances d'hiver 2022	Fin des cours : samedi 19 février 2022 Reprise des cours : lundi 7 mars 2022
Vacances de printemps 2022	Fin des cours : samedi 23 avril 2022 Reprise des cours : lundi 9 mai 2022
Pont de l'Ascension 2022	Fin des cours mercredi 25 mai 2022 Reprise des cours : lundi 30 mai 2022
Vacances d'été	Fin des cours : jeudi 7 juillet 2022

Jours fériés 2021 - 2022

	Dates
Toussaint	Lundi 1er novembre 2021
Armistice 1918	Jeudi 11 novembre 2021
Noël	Samedi 25 décembre 2021
Jour de l'an	Samedi 1er janvier 2022
Pâques	Lundi 18 avril 2022
Fête du travail	Dimanche 1er mai 2022
Victoire des alliés en 1945	Dimanche 8 mai 2021
Ascension	Jeudi 26 mai 2022
Pentecôte	Lundi 6 juin 2022

Informations administratives

Site internet CODEP EPGV 78



Nouveau!

Le site du Codep EPGV 78 fait peau neuve.

Clair et pensé pour une navigation facile, vous y trouverez de nombreuses informations.

<https://www.codepepgvyvelines.com>

La page Facebook



Codep Epgv Yvelines

Bienvenue sur la page du Comité Départemental d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire 78 !

Nouveau!

Le CODEP EPGV 78 crée sa page Facebook

Elle arrive enfin !



Informations administratives

Site internet Fédéral

www.sport-sante.fr et www.ffepgv.org



Boîtes à outils / Gestion Documentaire

Vous pouvez accéder à de nombreuses informations en cliquant sur l'onglet « **Boîtes à outils -Gestion Doc.** » dans la barre supérieure de la page d'accueil du site www.sport-sante.fr.

Les identifiants demandés sont identiques de ceux utilisés pour votre accès à IRéseau.

De nombreux documents sont consultables :

- ◆ affiliation,
- ◆ assurance,
- ◆ campagne de subvention 'Projet sportif Fédéral',
- ◆ fiches pratiques Emploi-Formation,
- ◆ guide IRéseau,
- ◆ informations juridiques,
- ◆ informations sur la vie Fédérale,
- ◆ lettres d'informations fédérales, etc...

Informations administratives

Tarifs fédéraux et départementaux

Afin de vous aider à préparer la prochaine rentrée, nous vous indiquons les tarifs qui devront être appliqués pour la saison

Affiliations

Après avoir étudié les résultats de l'enquête adressée aux Comités départementaux sur le prix de l'affiliation pour la saison 2021-2022, le Comité Directeur de la Fédération a validé une réduction du coût de l'affiliation identique à celle de la saison 2020-2021 soit la prise en charge par la Fédération de 50 % du montant de l'affiliation.



Côté Club

La revue côté club sera en version digitale et ne sera donc pas à saisir sur I-Réseau.

AFFILIATION ASSOCIATION SPORTIVE	
€ de 0 à 50 licenciés	49,00 €
€ de 51 à 100 licenciés	60,00 €
€ de 101 à 300 licenciés	70,00 €
€ de 301 à 500 licenciés	80,00 €
€ à partir de 501 licenciés	90,00 €

TARIFS DES LICENCES COLLECTIVES	
Licences Développement	
€ avec assurance	93,00 €
Licence Politique Sociale et Partenariale	
€ Avec assurance	175,50 €
€ Sans assurance	157,00 €
Licences Familles Rurales	150,00 €

TARIFS DES LICENCES INDIVIDUELLES	
€ Adultes et Dirigeants	22,50 €
€ Sans assurance Adultes	21,60 €
€ Enfants de moins de 18 ans au 1er septembre 2021	17,50 €
€ Sans assurance Enfants	16,60 €
€ animateurs	37,50 €

Revue fédérales (abonnement libre) :	
€ Côté Club (licenciés)	/
€ Côté Club (non licenciés)	/
Extension d'assurance	
Assurance complémentaire IAC Sport - Groupama	10,00 €

PART DÉPARTEMENTALE

Par licencié	5,00 €
--------------	---------------

Informations administratives

Aide financière départementale

Pour la saison 2021-2022 le CODEP EPGV 78 a prévu des aides financières pour les associations qui envisagent des actions de développement.

→ **Elles ne seront versées qu'après la prise de licences par le club.**

Développements aidés

◆ 1ère affiliation	200 € minimum
◆ Création de cours, ouverture à de nouveaux publics	200 €
◆ Ateliers Seniors (Équilibre ou Mémoire)	300 €
◆ Pérennisation des "Ateliers Équilibre [®] " ou "Gymmémoire" avec ouverture de cours Équilibre, Mémoire ou Seniors	300 € pendant 2 saisons
◆ Gym' Cancer	300 € pendant 2 saisons
◆ Aide financière en achat matériel	Sur étude du dossier
◆ Aide au financement des frais d'hébergement et de repas pour la formation d'un nouvel animateur Gym' Cancer	Sur étude du dossier
◆ Aide financières exceptionnelles (perte de licenciés, organisation d'une manifestation locale)	Sur étude du dossier

Aide financière régionale Achat de matériel technique et pédagogique

Le Comité Régional EPGV Ile de France apporte une aide financière aux associations pour l'achat de matériel technique et pédagogique selon des critères démontrant des actions de promotion et de développement de l'EPGV.

Pour bénéficier de celle-ci, il sera nécessaire de faire votre demande auprès du Comité Départemental EPGV des Yvelines qui après étude du dossier se chargera de le transmettre au Comité Régional pour validation.

Documents nécessaires à l'attribution de l'aide

1. la fiche "aide en achat de matériel" 2021-2022 à demander au Codep78
2. la copie des factures acquittées du matériel acheté chez Gévédit
(ou autre fournisseur si le matériel n'est pas proposé par Gévédit).

Ces documents sont à envoyer au CODEP EPGV 78 entre septembre et mai de la saison sportive en cours.

Informations administratives

Les subventions

Les subventions sont de deux ordres : les ressources publiques et celles accordées par la Fédération.

Elles ne sont attribuées qu'aux associations ayant « l'agrément Jeunesse et Sport », **agrément qu'ont toutes les associations affiliées à la FFEPGV.**

Elles ne sont jamais accordées d'office ; elles servent à financer un projet spécifique, initié, porté et suivi par l'association. Elles ne doivent être employées que pour l'action projetée.



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT

Le Plan Sportif Fédéral

Depuis 2019, les demandes de subventions sont examinées par la Fédération et non plus comme par le passé par les commissions territoriales (DRJS - CROS), à l'exception des dispositifs de soutien à l'emploi et « Apprendre à Nager » qui restent une prérogative de l'État.

Toutes les demandes PSF des clubs devront être déposées sur "Le compte-asso", pour la FFEPGV.



Yvelines
Le Département

Le Conseil Départemental

Le Conseil Départemental accorde une **subvention annuelle aux associations de sport fédéral.**

Il s'agit d'une subvention annuelle de fonctionnement fixée au prorata du nombre de licenciés déclarés auprès de la Fédération pour la saison sportive précédente.

La demande s'effectue sur le portail des subventions du Conseil Départemental.

Elle peut être faite à partir du mois de septembre.

La Conférence des financeurs

Inscrite au volet « anticipation de la perte d'autonomie » de la loi du 29 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, la Conférence des financeurs constitue une nouvelle instance au bénéfice de la coordination et du déploiement d'une politique de prévention de la perte d'autonomie à l'échelle du territoire départemental. Dans les Yvelines cette instance a été installée le 27 juin 2016.

Ainsi, les associations sportives impliquées dans le **maintien de l'autonomie des personnes de plus de 60 ans et/ou reconnue en Affection de Longue Durée**, peuvent bénéficier de financements complémentaires pour la mise en place **d'activités physiques adaptées.**

Mairie

Une demande de subvention municipale de fonctionnement peut être accordée à toute association dont l'activité présente un intérêt communal.

En plus d'une aide financière qui doit être justifiée par le projet, elle peut être accompagnée par la mise à disposition de locaux spécifiques.

Informations administratives

Le prêt du matériel pédagogique : procédure

Le CODEP EPGV 78 met à la disposition des associations EPGV du matériel pédagogique pour tous publics.

Conditions de prêt

L'association EPGV doit envoyer impérativement une demande écrite au CODEP EPGV 78 par mail ou par courrier. Sur la demande seront précisés : le type de cours, le jour et l'heure, la liste du matériel emprunté et le nom de l'animatrice (teur) l'utilisant. L'association établit le chèque de caution.

Jour d'emprunt

- ◆ uniquement les jours de permanences : mardi et vendredi entre 10h et 16h00,
- ◆ chèque de caution de 300 € à l'ordre du CODEP EPGV 78,
- ◆ prêt du matériel accepté uniquement si le chèque de caution de l'association EPGV est donné le jour même,
- ◆ durée de l'emprunt : maximum 3 mois.

Jour de restitution

- ◆ uniquement les jours de permanences : mardi et vendredi entre 10h et 16h00,
- ◆ tout le matériel emprunté doit être **rendu en une seule fois**,
- ◆ chèque de caution restitué sauf en cas de dégradation ou manque de matériel,
 - ◇ au cas où le matériel restitué ne serait pas complet, 2 possibilités :
 - soit le matériel manquant est racheté par l'association et rendu au CODEP. Le chèque de caution est restitué ensuite,
 - soit le CODEP remplace le matériel. Celui-ci est facturé au tarif en vigueur avec les frais de port à l'association. Le chèque de caution sera rendu après réception du règlement du matériel remplacé.

Tout le matériel mis à disposition doit être rendu impérativement en fin de saison sportive au CODEP EPGV 78.

La Bibliothèque

Le CODEP EPGV 78 met à la disposition des associations et des animateurs EPGV une bibliothèque pour tous publics.



Conditions de prêt

Les ouvrages peuvent être empruntés pour une durée de 3 mois.

Les livres sont prêtés sans condition. Seule une fiche d'emprunt est remplie au Codep.

Jour d'emprunt et de restitution

- ◆ Uniquement les jours de permanences : mardi et vendredi entre 10h et 16h.
- ◆ Les livres empruntés doivent être rendus en une seule fois.
 - ◇ au cas où les livres ne seraient pas tous restitués, 2 possibilités :
 - soit le livre manquant est racheté par l'emprunteur et rendu au CODEP,
 - soit le CODEP remplace le livre. Celui-ci est facturé au tarif en vigueur avec les frais de port à l'emprunteur.

Tous les livres doivent être rendus impérativement en fin de saison sportive au CODEP EPGV 78.

Stages Dirigeants

STAGES ORGANISÉS PAR LE COREG EPGV IDF



Renseignements directement auprès du Comité Régional d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire d'Ile de France.

Contact : Secrétariat Formation - Tél. 09 52 48 56 26

E-mail : formation@coregepgv-sport.fr

Des Webinaires seront également proposés l'année prochaine.

STAGES ORGANISÉS PAR LE CODEP EPGV 78

Toutes les informations concernant ces stages vous seront communiquées par l'intermédiaire de Brèves ou d'envois d'e-mail dès que celles-ci seront connues.

Ces stages pourront vous être également proposés en Visioconférence.



Informations techniques

Les Actions d'Animations



Toutes les informations concernant ces stages vous seront communiquées par l'intermédiaire de Brèves ou d'envois d'e-mail dès que celles-ci seront connues.

Nous nous laissons le temps de recontacter les intervenants et reviendrons vers vous le plus rapidement possible. Nous prévoyons de planifier ces stages à partir de janvier 2022.



Vos notes personnelles

Empty space for personal notes.

Informations techniques

Association 7 Mares GV

L'Association « **7 MARES GV** » a été déclarée à la Sous-préfecture de Rambouillet le 10 avril 1995.

Son siège social est : 12 Rue du Chemin aux Bœufs – 78990 ÉLANCOURT

L'association 7 Mares GV regroupe les éducateurs sportifs des Yvelines.

Elle nous permet de mieux vous connaître, de mieux vous communiquer les informations essentielles à votre métier (offres d'emploi, formations, informations juridiques).

L'association 7MaresGV est un outil de développement départemental permettant au CODEP 78 de mettre en place des actions d'animation diverses particulièrement dans les secteurs non couverts par les clubs EPGV.

Exemples : Atelier équilibre, séance APA, séance extérieure, entreprise, autres...

La prise de licence vous permet de faire partie d'un réseau professionnel en lien avec la Fédération FFEPGV afin de répondre aux exigences statutaires des clubs affiliés.

Avec cette licence, vous disposez d'une assurance adaptée à votre métier d'éducateur sportif.

AFDAS : OPérateur de COmpétences



L'**AFDAS** est opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.

AFDAS a été créé en 1972 par voie conventionnelle, sous la forme d'une association loi de 1901.

Une demande de formation professionnelle peut émaner de l'employeur comme du salarié.

L'employeur cotise au titre de la formation, c'est ainsi que peut être pris en charge la formation demandée et après accord de l'employeur. Un guide peut vous être transmis, demandez le au Codep78.

L'employeur a l'obligation de former ses salariés pour assurer leur maintien dans la vie active.

Il existe deux obligations distinctes à sa charge : une obligation d'adaptation au poste et une obligation de développement des compétences.

Pensez à vous former, faites vous aider par vos clubs pour construire votre projet de formation et solliciter l'AFDAS.

Informations techniques

La prise de Licence Animateur EPGV

Mode d'emploi

Prise de licence des animateurs sur le département des Yvelines

Votre demande de licence FFEPGV 2021/2022 devra être faite au plus tard 15 jours avant la reprise de vos cours.

Rendez-vous sur le site internet du Codep EPGV 78, onglet « Licence animateur sportif » ou par le biais de l'e-mail courant juin.
Pensez à vérifier régulièrement vos SPAMS. Si l'e-mail ne vous est pas parvenu, faites vous connaître.

Après vérification de votre dossier, l'association 7 Mares GV vous fera parvenir par courrier votre attestation de paiement / licence animateur sportif EPGV de la saison 2021-2022.

Après saisie de vos données, la Fédération Française EPGV vous transmettra par E-mail un lien pour télécharger votre licence.

La carte professionnelle d'éducateur sportif

Un éducateur sportif n'est autorisé à travailler contre rémunération que s'il est en possession de sa carte professionnelle d'éducateur sportif.

Il doit déclarer son activité auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports des Yvelines (SDJES) - tél 01 39 49 78 78

Deux possibilités :

- ◆ remplir le formulaire Cerfa N° 12699*03
- ◆ demander sa carte en ligne sur le portail : <https://eaps.sports.gouv.fr>

Validité des cartes professionnelles

Conformément aux articles R 212-85 et R 212-86 du code du **sport**, la déclaration **d'éducateur sportif** donne lieu à la délivrance d'une **carte professionnelle** valable 5 ans.

Vous avez la possibilité de vérifier que vos éducateurs (trices) soient bien en possession de leur carte professionnelle en cours de validité en allant sur le site :

<http://eapspublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/>

EAPS
Portail de télédéclaration des éducateurs sportifs

Bienvenue sur le
Portail de déclaration des éducateurs sportifs

Vous possédez déjà un compte personnel ?

Identifiant:

Mot de passe:

[Connexion](#)

Vous n'avez pas de compte personnel ?

[Créer votre espace personnel EAPS](#)

Vous êtes titulaire d'un diplôme européen ou étranger ? Demandez la reconnaissance de votre diplôme sur www.arpad.sports.gouv.fr

Des difficultés sont actuellement rencontrées lors de la création d'espaces personnels avec des adresses courriel Orange et Wanadoo - merci de privilégier d'autres messageries. Si vous ne recevez plus de courriel pour activer votre espace personnel, sachez que ce dernier sera automatiquement supprimé au bout de 30 jours. Vous pouvez alors créer un nouvel espace personnel (de préférence avec une autre messagerie).

Conformément aux articles R 212-85 et R 212-86 du code du sport, la déclaration d'éducateur sportif est valable 5 ans et donne lieu à la délivrance d'une carte professionnelle. Votre espace personnel EAPS est réservé à votre déclaration en tant qu'éducateur sportif. Il vous permet d'accéder à votre dossier et de procéder aux déclarations liées à votre activité.

Une fois votre déclaration validée, votre carte professionnelle vous sera adressée par courrier. Une attestation de stagiaire sera délivrée aux personnes en formation.

Si vous ne recevez pas le courriel automatique d'activation de votre espace personnel, veuillez vérifier qu'il n'a pas été classé dans les courriels indésirables (spam) de votre messagerie électronique.

Pour en savoir plus sur les éducateurs sportifs en France, cliquez sur le lien ci-dessous.

[» Infos des éducateurs sportifs diplômés](#)

[» Infos sur le premier emploi des diplômés de la jeunesse et des sports](#)

Formation complémentaire :

FORMATION COMPLÉMENTAIRE MODULE COMMUN ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES (APA)



Lors de la formation **«Module commun APA»**, l'animateur sportif découvrira les caractéristiques des principales pathologies liées aux affections de longue durée (ALD) ainsi que la réglementation liée au **Sport sur ordonnance**. Elle lui permettra d'encadrer des séances adaptées issues du pack Sport Santé.

Cette formation, inscrite à l'arrêté du 8 novembre 2018, répond aux compétences attendues dans l'annexe I du décret du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une ALD.



PUBLIC

- › Tout animateur qui souhaite approfondir ses connaissances et compétences dans l'accueil de personnes souffrant d'une maladie chronique et ainsi rentrer dans le dispositif du Sport sur ordonnance.
- › Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez participer à l'une de nos formations. Faites-le nous savoir : nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution adaptée.

PRÉ-REQUIS

- › Être titulaire d'un diplôme professionnel de niveau IV ou plus, dans le champ sportif (BPJEPS, STAPS, CQP ALS option AGEE, JSJO ou CQP Instructeur FITNESS mention cours collectifs) ou être titulaire d'un diplôme «Animateur 1er degré Adultes ou Seniors en salle».
- › Posséder une expérience ou un projet professionnel dans le domaine de l'activité physique adaptée.
- › Être licencié à la FFEPGV.
- › Être à jour de sa carte professionnelle d'éducateur sportif (fournir une impression datée du site EAPS)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- › **Connaître** l'environnement du «Sport sur ordonnance» et sa place dans le concept du «Sport Santé».
- › **Acquérir** les connaissances générales des différentes ALD et comprendre les bienfaits de l'activité physique.
- › **Savoir** mobiliser ses connaissances et connaître l'offre de pratiques adaptées afin de proposer les séances et programmes correspondants aux différentes ALD.
- › **Connaître** les outils d'évaluation et de suivi.
- › **S'approprier** le contexte de mise en œuvre des séances issues du Pack Sport Santé.

« Activités Physiques Adaptées »

CONTENUS DE LA FORMATION

- Des données sur les maladies chroniques les plus développées en France.
- Les notions principales dans le domaine du «Sport Santé» : la prévention, la sédentarité, le Sport sur ordonnance, l'éducation à la santé.
- Les connaissances utiles concernant les personnes atteintes d'une ALD : aspects médicaux, fonctionnels et sécuritaires.
- Les recommandations de pratiques d'APS auprès de ces publics (contre indications médicales, risques physiques, approches psychologiques...)
- Présentation du «Pack Sport Santé».
- Des exemples de séances adaptées aux publics.
- Les outils à disposition de l'animateur : programmes EPGV.
- Les outils pédagogiques délivrés : un manuel de l'animateur APA et des fiches récapitulatives par types d'ALD.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Contenu interactif et ludique disponible sur la plateforme Sporteef.
- Pratiques physiques associées aux techniques.
- Echanges et travail collaboratif.
- L'application mobile : EPGV Learning.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 20 stagiaires maximum.

ENCADREMENT

- Formateur FFEPGV inscrit sur la liste nationale des habilités « Module Commun APA / Activités Physiques et Sportives sur Prescription Médicale »
- Intervenants experts dans les maladies chroniques et/ou de l'éducation thérapeutique

VALIDATION DE LA FORMATION

- Certification sous réserve de la réussite de l'évaluation (quiz d'évaluation en ligne sur la plateforme e-Learning, situations interactives, étude de cas / proposition de séance adaptée.)

DATE(S), LIEU ET VOLUME HORAIRE

1 - CREPS de Chatenay-Malabry (92)

Date limite d'inscription : 29 août 2021

Classe virtuelle : 29 septembre 2021 (1heure)

En centre de formation : 27 au 29 octobre 2021 (17 heures)

2 - Fédération Française Handisport à Paris 20 (75)

sous réserve de confirmation

Date limite d'inscription : 29 décembre 2021

Classe virtuelle : 26 janvier 2022 (1heure)

En centre de formation : 23 au 25 février 2022 (17 heures)

Renseignements : Tél. 09 52 48 56 26

E-mail : formation@coregepgv-sport.fr

FORMATION COMPLÉMENTAIRE ACTIVITÉS EN EXTÉRIEUR

La séance à privilégier dans tous les clubs EPGV en 2021 !
Vous souhaitez **maintenir le lien avec vos licenciés** mais vous n'êtes pas un spécialiste du milieu extérieur ? Cette formation vous apportera les compétences pour **la mise en place en extérieur de vos séances**.



PUBLIC

- Tout animateur souhaitant découvrir les grands principes de l'animation en extérieur.
- Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez participer à l'une de nos formations. Faites-le nous savoir : nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution adaptée.

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire d'un diplôme professionnel de niveau IV ou plus, dans le champ sportif (BPJEPS, STAPS, CQP ALS option AGEE, JSJO ou CQP Instructeur FITNESS mention cours collectifs) ou être titulaire d'un diplôme «Animateur 1er degré Adultes ou Seniors en salle».
- Être licencié à la FFEPGV.
- Être à jour de sa carte professionnelle d'éducateur sportif (fournir une impression datée du site EAPS).



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Assurer** la sécurité d'une animation en milieu extérieur
- **Diversifier** les contenus pédagogiques des activités pouvant être pratiquées en extérieur
- **Être** en mesure de transposer des contenus de la salle pendant une activité « extérieure » dans le cadre des mesures sanitaires.

Informations techniques

« Activités en extérieur »

CONTENUS DE LA FORMATION

- Savoir construire une séance extérieure (pédagogie, gestion de groupe, gestion des différents niveaux, progressivité, construction de séances, sécurité...).
- Des activités supports qui sont techniquement simple à mettre en place.
- Découverte d'activités extérieures pouvant être enseignées à l'EPGV.
- La sécurité et précautions liées au contexte de crise sanitaire.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Supports pédagogiques.
- Pratiques physiques associées aux techniques.
- Echanges et travail collaboratif.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 20 stagiaires maximum.

ENCADREMENT

- Formateurs habilités EPGV.

VALIDATION DE LA FORMATION

- Attestation de formation.

DATE(S), LIEU ET VOLUME HORAIRE

- Volume horaire : 7 heures
- En centre de formation : 24 septembre 2021
- Lieu : À définir en fonction des inscriptions.

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

- 3 septembre 2021
- **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

POINTS FORTS

- Possibilité de mise en place immédiate.
- Proposer des ouvertures de pratiques à vos clubs pendant la crise sanitaire ou avec des problématiques liées à la salle (ouverture, jauge de personnes...)

Renseignements : Tél. 09 52 48 56 26

E-mail : formation@coregepgv-sport.fr

Formation complémentaire :

FORMATION COMPLÉMENTAIRE MARCHÉ NORDIQUE SPORT SANTÉ

La formation **Marche Nordique** permettra à l'animateur de concevoir, d'animer et d'encadrer des séances de marche nordique en toute sécurité avec un objectif de sport santé.
Enrichissez vos animations à l'extérieur avec **une activité dans l'air du temps** !



PUBLIC

- Toute personne souhaitant proposer ou développer une activité en extérieur.
- Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez participer à l'une de nos formations. Faites-le nous savoir : nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution adaptée.

PRÉ-REQUIS

- Être titulaire d'un diplôme professionnel de niveau IV ou plus, dans le champ sportif (BPJEPS, STAPS, CQP ALS option AGEE, JSJO ou CQP Instructeur FITNESS mention cours collectifs) ou être titulaire d'un diplôme «Animateur 1er degré Adultes ou Seniors en salle».
- Être licencié à la FFEPGV.
- Pratiquer l'activité.
- Être à jour de sa carte professionnelle d'éducateur sportif (fournir une impression datée du site EAPS).



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **S'approprier** les caractéristiques techniques de l'activité et les connaissances théoriques qui y sont rattachées.
- **S'approprier** l'encadrement pédagogique de l'activité marche nordique.
- **Concevoir** des séances et/ou des cycles de marche nordique répondant à différents objectifs de la condition physique.
- **Maîtriser** les recommandations sécuritaires liées à l'activité.
- **Permettre** une pratique physique efficiente pour la santé.



POINTS FORTS

- Ajoute une pratique innovante à ses propositions d'animation en extérieur.
- Sécurité et cadre juridique pour encadrer une séance.

Informations techniques

Extérieur « Marche Nordique Sport Santé ® »

CONTENUS DE LA FORMATION

- L'historique de la marche nordique.
- La séance Marche Nordique Sport Santé.
- Les situations d'apprentissage technique.
- L'approche fonctionnelle et physiologique de la marche nordique.
- La communication sur les bienfaits de la pratique en extérieur.
- Le perfectionnement de la technique personnelle.
- Le matériel adapté à la pratique.
- Le développement durable.
- La sécurité et cadre juridique pour encadrer une séance.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Supports pédagogiques.
- Pratiques physiques associées aux techniques.
- Echanges et travail collaboratif.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 20 stagiaires maximum.

ENCADREMENT

- Formateurs habilités EPGV.

VALIDATION DE LA FORMATION

- Attestation de formation

DATE(S), LIEU ET VOLUME HORAIRE

- Volume horaire : 28 heures.
- Module approche technique : 11 février 2022
- En centre de formation : du 2 au 3 avril et le 24 juin 2022
- En structure d'accueil : encadrement de 10 séances de Marche Nordique Sport Santé.
- Lieu : À définir

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

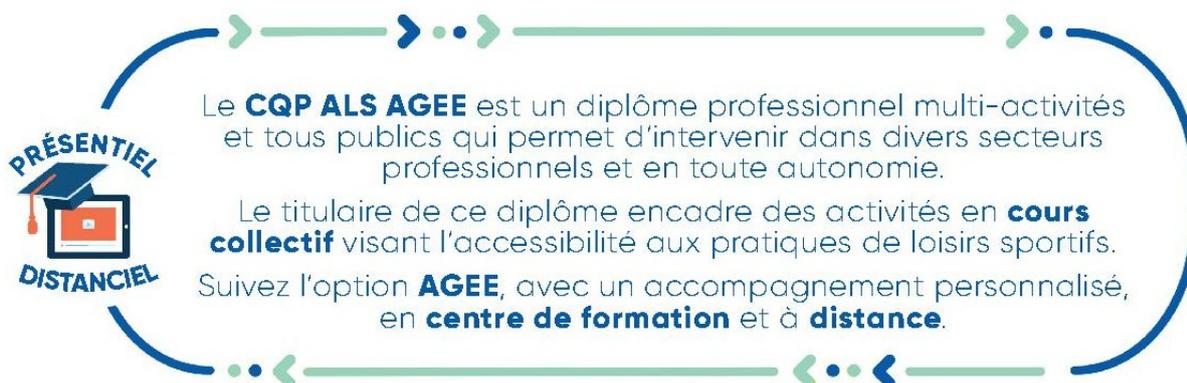
- 11 janvier 2022
- **Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

Renseignements : Tél. 09 52 48 56 26

E-mail : formation@coregepgv-sport.fr

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

ANIMATEUR DE LOISIR SPORTIF ACTIVITÉS GYMNIQUES D'ENTRETIEN ET D'EXPRESSION



PUBLIC

- Toute personne voulant acquérir une qualification professionnelle dans les métiers de l'encadrement et de l'animation des activités physiques et sportives.
- Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez participer à l'une de nos formations. Faites-le nous savoir : nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution adaptée.

PRÉ-REQUIS

Aux apports théoriques :

- Être âgé d'au minimum 18 ans à la date d'entrée en formation.
- Être titulaire de l'AFPS / PSC1 (attestation de formation aux premiers secours / prévention et secours civiques niveau. 1)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et l'animation sportive de moins d'un an.
- Appréciation du niveau de pratique minimal requis à partir des expériences et de la réalisation d'un test technique spécifique à l'option du CQP ALS.

A la mise en situation professionnelle :

- Attestation de stagiaire délivrée à partir de la déclaration sur le site EAPS.



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation au CQP ALS s'articule autour de compétences à acquérir, définies par le référentiel du métier d'animateur. Elle est constituée de trois unités de compétences (UC).

- **UC1** (transversale) : prendre en compte les publics et l'environnement pour préparer un projet d'action d'animation.
- **UC2** : préparer, animer et encadrer une animation sportive.
- **UC3** : mobiliser les connaissances et maîtriser les outils nécessaires à la conduite de l'activité sportive.

Informations techniques

« CQP ALS AGEE »



CONTENUS DE LA FORMATION

- **Connaître** les caractéristiques, les besoins des différents publics, de l'enfant au senior.
- **Appliquer** une méthodologie de projet pour une action pédagogique mise en place dans la structure d'alternance.
- **Acquérir** et développer ses compétences dans la construction et l'animation d'activités physiques en toute sécurité.
- **S'approprier** des savoirs utiles permettant la conduite d'action d'animation.
- **Développer** et enrichir ses aptitudes techniques dans différentes activités.



MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Ressources pédagogiques disponibles en distanciel.
- Pratiques physiques (en présentiel) au service de la théorie.
- Analyses de pratiques et travail collaboratif.
- Classe virtuelle et suivi en E-tutorat.



NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 20 stagiaires maximum.



ENCADREMENT

- Formateurs habilités EPGV.



VALIDATION DE LA FORMATION

- **Pour accéder à la certification** : avoir suivi l'ensemble du cursus de formation défini lors du plan individuel de formation (PIF)
- **Modalités de certification** :
 - Soutenance d'un dossier pédagogique.
 - Préparation, réalisation et analyse d'une séance d'animation.
- **Diplôme remis** : diplôme professionnel délivré par la branche sport (CPNEF).



DATE(S), LIEU ET VOLUME HORAIRE

1 - Fédération Française Handisport (75020)

Date limite d'inscription : 3 septembre 2021

Positionnement : 17 septembre 2021 (5 heures)

En centre de formation : du 6 octobre 2021 au 16 avril 2022

2 - CREPS de Chatenay-Malabry (92)

Date limite d'inscription : 17 novembre 2021

Positionnement : 1er décembre 2021 (5 heures)

En centre de formation : du 6 janvier 2022 au 15 juin 2022

Et en structure d'accueil : Mise en situation pratique entre les modules (50h)

Renseignements : Tél. 09 52 48 56 26

E-mail : formation@coregepgv-sport.fr

Informations techniques

Formation diplômante :



Le **BPJEPS APT** est un diplôme professionnel multi-activités et tous publics.

La validation de cette formation permet d'encadrer, à **temps plein**, un large éventail d'activités physiques et sportives, dans **tous types de structures**, auprès des **différents publics**.

Suivez l'option **APT**, avec un accompagnement personnalisé, en **centre de formation** et à **distance**.



PUBLIC

- › Toute personne voulant acquérir une qualification professionnelle dans les métiers de l'encadrement et de l'animation des activités physiques et sportives.
- › Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez participer à l'une de nos formations. Faites-le nous savoir : nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution adaptée.

PRÉ-REQUIS

- › Être âgé d'au minimum 18 ans à la date d'entrée en formation.
- › Être titulaire de l'AFPS / PSC1 (attestation de formation aux premiers secours / prévention et secours civiques niveau. 1)
- › Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'animation sportive de moins d'un an.
- › Avoir validé les Tests d'Exigence Préalables (TEP) auprès de l'ARFA.
Inscription sur le site : www.arfa-idf.asso.fr
Les TEP doivent être validés obligatoirement 1 mois avant la date d'entrée en formation (1 session par mois, inscription 1 mois à l'avance). Titulaire du CQP exempté sur présentation du diplôme.
- › **Pouvoir utiliser un ordinateur avec caméra intégré ou webcam.**



OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation au BPJEPS APT s'articule autour de 4 unités capitalisables (UC) à acquérir et répond aux objectifs professionnels :

- › **Animation** : être capable de mener des actions éducatives d'activités physiques et sportives auprès de publics différents.
- › **Projet** : être capable d'élaborer, de conduire de mener des projets événementiels et d'actions d'animation dans différents milieux professionnels.
- › **Intégration professionnelle** : être capable de s'adapter à un environnement professionnel et faciliter l'accès à un emploi.

« BP JEPS APT »

CONTENUS DE LA FORMATION

- › Connaissances de tous les publics (enfants, adultes, seniors actifs, ...)
- › Découverte et pratique d'activités physiques et sportives dans différents domaines.
- › Méthodologie de projet.
- › La posture de l'éducateur sportif – Attitudes et méthodes pédagogiques.
- › Réglementation spécifique et sécurité en matière des activités physiques et sportives.
- › Construction de projets pédagogiques et de cycles d'animations sportives.
- › Sensibilisation au Sport et handicap (Handisport).

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- › Accueil stagiaires dans une salle dédiée et un complexe sportif adaptés à la formation.
- › Pratiques physiques (en présentiel) au service de la théorie.
- › Classe virtuelle et accompagnement par tuteurs et e-tutorat.
- › Accès à une plateforme numérique qui permet une mise à disposition et partages de ressources + communauté de pratiques (forum, chat...)
- › Supports pédagogiques.
- › Analyses de pratiques et travail collaboratif.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- › 15 participants

ENCADREMENT

- › Formateurs habilités experts.

VALIDATION DE LA FORMATION

- › **Les étapes de certification :**
 - Un projet d'animation à réaliser dans une structure.
 - Mise en place d'une action d'animation et de cycles d'activités dans des domaines d'activités différents :
 - Activités physiques d'entretien corporel
 - Activités et jeux sportifs
 - Activités physiques en espace naturel

DATE(S), LIEU ET VOLUME HORAIRE

- › **Tests d'admissibilité** : 7 et 8 septembre 2021
- › **Positionnement** : entre le 9 et 30 septembre 2021 (5h)
- › **Volume horaire** : 1245 heures
- › **En centre de formation** : du 18 octobre 2021 au 3 octobre 2022 (615h dont 126h en distanciel)
- › **En structure d'accueil** : mise en situation pratique dans une ou plusieurs structures (630h)
- › **Rattrapage** : dernier trimestre 2022
- › **Adresse du centre de formation** : Complexe sportif de Chaville, 2 rue Jean Jaurès (92)

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

- › **3 septembre 2021**

SAISON 2021 - 2022

Activités ouvertes à tous les licenciés EPGV

En complément des activités en salle, la Commission des Activités Physiques de Plein Air propose des randonnées pédestres en journées inter-associations et en séjours. Ces activités sont encadrées par des accompagnateurs bénévoles de randonnées en plaine et moyenne montagne.

Les journées inter-associations peuvent être l'occasion de découvrir de nouvelles activités : Gym'Oxygène, Marche Nordique, encadrées par des Brevets Professionnels.

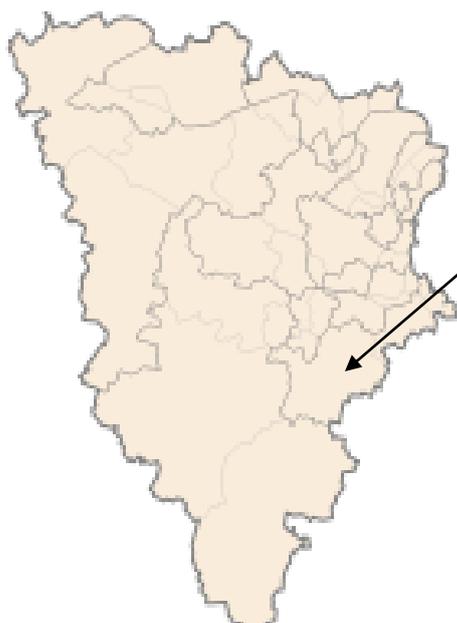
Journées Inter-Associations Dans le département des Yvelines

Elles permettent de développer les activités Plein Air et de favoriser les échanges dans le département.

Elles sont organisées, si possible, en partenariat avec une association locale pour l'accueil des participants et la découverte de la région.

Si votre association est volontaire pour accueillir cette manifestation, faites-vous connaître au CODEP EPGV 78, vous serez les bienvenus !

Dimanche 17 octobre 2021
Vallée de Chevreuse



ET

Dimanche 10 avril 2022
Lieu à définir



Randonnée de l'Ascension

du Lundi 16 mai 2022 au Vendredi 20 mai 2022

Les volcans d'Auvergne

450 € environ comprenant :

- les activités
- le voyage aller-retour en car
- l'hébergement en pension complète



Le parc naturel régional des volcans d'Auvergne est un parc naturel régional français situé au cœur du Massif central, dans la région administrative Auvergne-Rhône-Alpes.

D'une superficie de 389 733 ha, c'est le plus grand parc naturel régional de France métropolitaine.

Séjour sportif dans les Alpes

du Samedi 25 juin 2022 au Samedi 2 juillet 2022

Massif des Bauges

450 € environ, hors transport comprenant :

- les activités
- l'hébergement en pension complète

Le massif des Bauges est un massif montagneux calcaire des Préalpes françaises du nord, se situant à cheval sur les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie et culminant à plus de 2 200 mètres d'altitude.



CODEP EPGV 78

12 rue du Chemin aux Bœufs
78990 Élancourt

01 30 51 91 79
yvelines@comite-epgv.fr

<https://www.codepepgvyvelines.com>



Yvelines
Le Département

Conseil Départemental des Yvelines



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**



Crédit Mutuel

GÉVÉDIT un service + EPGV

Yvelines 78

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer
dans son coude



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades



Porter un masque quand
on est malade